

## **QUÉSACO?**

#### 1 - De quels temps parle-t-on?

#### Deux périodes distinctes :

#### PÉRIODE SCOLAIRE AVEC 4 TEMPS COMPLE-MENTAIRES :

La semaine type d'une periode scolaire est composée de temps différents :

- Temps scolaire = Temps passé sous la responsabilité de l'éducation nationale et donc avec les enseignants.
- Temps méridien = Temps d'interruption de classe autour de midi.
- remps périscolaire = Temps à partir de 7h30 jusqu'au début de la classe et à partir de 16h15 après la classe, ainsi que les mercredis

Temps extrascolaire = Samedi et dimanche.

#### PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES ET ÉTÉ:

En période de vacances, la semaine type est composée d'un seul temps : Temps extrascolaire.

Le service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport intervient sur les deux periodes et sur l'ensemble de ces temps.

### 2 - Pour qui?

Le Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport accompagne les mineurs Perrosiens, des communes alentours et ceux qui séjournent sur la station à partir de 3 ans jusqu'à 17 ans, voire plus!

Contrairement à l'école ou au collège, la participation de l'enfant, du jeune est fonction de son souhait de participer ou pas (pour les plus jeunes, celui des parents).

Au-delà de 17 ans, le SJVSS accompagne les jeunes adultes au travers de stages d'étude, de stages de découverte de l'animation (BAFA), de projets spécifiques qui émanent des jeunes euxmêmes et qui sont demandeurs d'aide.

## 3 - Pourquoi?

Comme indiqué préalablement, le temps d'intervention de l'équipe d'animation du SJVSS est complémentaire du temps régi par l'éducation nationale (instituteurs, enseignants). Il doit être également complémentaire du temps passé avec les intervenants associatifs (associations sportives, culturelles, musicales, ...). La complémentarité des actions portées auprès du mineur par tous ces adultes s'appelle la

coéducation. Encore faut-il que ces actions soient réellement complémentaires et ne s'opposent pas notamment dans les valeurs éducatives transmises.

Il est extrêmement important que le rapport à l'adulte, vu de l'enfant, soit des plus cohérent possible. Cela est avant tout de la responsabilité des parents de se renseigner.



# 4 - Pourquoi la commune et le SJVSS sont force de proposition d'aménagements en terme d'accompagnement ?

Si l'oisiveté reste aussi un moment de la journée permettant l'accès à l'autonomie, au développement de l'imaginaire, au bien-être de chacun, cela reste insuffisant pour que la petite tête blonde devienne grande, autonome et particulière.

L'animation reste un élément de communication très plaisant pour défendre des valeurs éducatives auprès des mineurs. L'équipe du SJVSS inscrit ses actions dans une réflexion aui donne du sens à toute activité.

Une lisibilité de cette réflexion est inscrite chaque année à travers le Projet éducatif téléchargeable sur le site internet de la commune : www.perros-guirec.com → famille ou disponible à l'accueil du service.

## 5 - Les élus en charge de la politique Jeunesse-Vie Scolaire et Sports

Trois élus agissent selon la nature de leurs fonctions :

- 🖒 Christophe BETOULE, Adjoint à la vie associative et à l'enfance-jeunesse
- Roland PETRETTI, Conseiller municipal délégué aux sports
- 🗗 Annie HAMON, Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires

Soucieux d'être en contact direct avec les usagers, il est possible de prendre rendez-vous auprès du secrétariat des élus : 02.96.49.02.51

## 6 - Quels sont les formats d'animation proposés?

#### 3/12 ans: CENTRE DE LOISIRS

La commune a dédié un bâtiment spécifique au 37 rue Hilda Gélis Didot pour le centre de loisirs.

À cette structure éducative est adossé un projet pédagogique coordonné par Régine HERFRAY, Coordinatrice Enfance et mis en musique par l'équipe d'animation.

Comme son nom l'indique, ce centre est un puits d'activités pour les enfants.

Sa capacité d'accueil de 72 enfants (32 maximum chez les 3/5 ans et 48 maximum chez les 6/12 ans) en fait une structure conséquente somme toute familiale et gérée par une équipe de professionnels spécialisée dans l'accompagnement des 3/4 ans, des 5 ans, des 6/8 ans et des 9/12 ans.



re En période scolaire, le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis.

Au centre, le sport est aussi à l'honneur pour les 3/12 ans. En effet, l'EMS (Ecole Municipale des Sports) propose cinq cycles d'éveil ou de découverte sportive selon l'âge de l'enfant et ce sur 6 à 7 semaines par cycle, du 14 septembre au 14 juin. Au programme : jeux de ballons et sports collectifs, jeux d'eau en piscine, jeux de gymnastique et acrosport, sports de glisse et sports de raquettes, vélo...

- Durant la période des petites vacances scolaires soit 7 semaines dans l'année (1 semaine de fermeture à Noël), l'équipe consolide son programme d'activités avec le dispositif « CAP Vacances » qui transforme notre puits d'activités en cratère d'animations sportives, manuelles, musicales et culturelles, et pour le même prix!
- Enfin l'été, soit 8 semaines dans l'année, le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30. La part belle est faite également aux 6/12 ans à qui il est proposé un dispositif spécifique d'animations sur la plage.
- L'Es mini-séjours viendront enrichir la palette des activités favorisant alors encore plus l'accès à l'autonomie et à la socialisation.

#### 10/17 ans: ESPACE JEUNESSE

De la même manière, la commune a dédié un bâtiment spécifique dans le complexe sportif de Kérabram pour ce centre de loisirs « ados » intitulé « Espace Jeunesse »

À cette structure éducative est adossé un projet pédagogique coordonné par Hélène ENGEL et mis en musique par l'équipe d'animation.

Sa capacité d'accueil de 36 jeunes en fait également une structure conséquente mais toujours à l'esprit familial. Il est géré par une équipe d'animation professionnelle spécialisée selon le type d'activités : sport, culture, informatique, musique, multimédia, etc.

En période scolaire, l'espace jeunesse est ouvert tous les mercredis et samedis de 14h à 18h. le vendredi de 16h à 19h.

Aux activités de cet espace, seront également proposées des activités régulières favorisant une progression dans l'apprentissage de techniques durant toute l'année scolaire. Les

activités régulières de Septembre à Mai (voir plaquette): « Connect club », Piscine, « Je suis tout un art ». Club créatif. Guitare. Batterie. Piano, Hip-Hop.

Durant la période des petites vacances scolaires soit 6 semaines dans l'année (1 semaine de fermeture à Noël), l'équipe consolide son programme d'activités avec le dispositif « CAP Vacances 10/17 ans » qui transforme notre puits d'activités en second cratère d'animations sportives, manuelles, musicales et culturelles du SJVSS. Plus de 20 activités à la carte par semaine, avec l'ouverture de l'espace jeunesse!

Enfin l'été, soit 8 semaines dans l'année. l'espace jeunesse est ouvert 7 jours sur 7 de 15h à 18h. Les Estivales et sa palette d'activités variées et gratuites (50 activités/ semaine) feront vivre les intentions du service.

## 7 - Des espaces dédiés à la famille

L'aménagement du temps des loisirs doit donner la part belle à l'accès à l'autonomie pour chaque mineur: avoir le choix de ...

Ainsi là aussi, l'animation le permet en offrant sur la commune des sites dits de libre service.

#### LE SKATEPARK: GRANIT PARK à Kérabram

Un skatepark en béton de 670 m2, réceptionné en septembre 2018 et composé d'un bowl et d'une plazza est ouvert en accès libre et en autonomie dès l'âge de 10 ans ou accompagné des parents selon des horaires définis en Conseil Municipal.

Cependant, de manière réaulière. animateurs du SJVSS viennent accompagner les jeunes et les familles dans la coordination de la vie de ce site multi-générationnel.

La présence des animateurs est visible grâce à l'installation de drapeau à l'effigie du SJVSS. C'est aussi par la force des choses, le Point de rencontre des jeunes de la commune.

## L'ESPACE JEUNESSE : Complexe sportif de Kérabram

Situé au Complexe Sportif de Kérabram, ouvert en accès libre et en autonomie dès l'âge de 10 ans selon des horaires définis en Conseil Municipal, des espaces spécifiques sont proposés aux mineurs.

#### **ESPACE JEUNESSE/ESPACE MULTIMEDIA:**

Jeux vidéo - Babyfoot - Table multijeux activités manuelles et artistiques, espace musical, lecture...

Accès libre à l'espace Jeunesse pour les détenteurs du PASS 2024/2025 :

Période scolaire: mercredi de 14h à 18h, vendredi de 16h à 19h et samedi de 14h à 18h. Petites vacances scolaires (Zone Bretagne):

Du lundi au vendredi : 14h - 18h

Vacances de Noel (Première semaine des vacances uniquement)

Vacances d'été: Tous les jours de 15h à 18h.

## LA LUDOTHÈQUE : 14 rue de Krec'h Feuteun

Située face à l'école publique du centre-ville, la ludothèque cohabite avec la bibliothèque municipale, cette médiathèque a pris une bonne place de repère.

Son public de prédilection est la famille et toute l'équipe s'accorde à travailler autour de cet outil d'animation en faveur de la parentalité.

Plus de 1015 jeux et 245 jouets vous y attendent.

Ouvert en accès libre et en autonomie dès l'âge de 10 ans ou accompagné des parents selon des horaires définis en Conseil Municipal, cet espace dédié aux jeux présente trois formats d'animation :

En autonomie dans la Ludothèque : Gratuit et ouvert à toutes et tous.

- L'enfant doit rester sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne
- r Par l'emprunt de jeux : Pass obligatoire (11,20€ pour toute l'année scolaire et 2,50€ pour Juillet et Août).
- Par la participation aux animations réalisées par l'équipe Jeunesse Vie Scolaire et Sport (Spécificité grands jeux en itinérance et mise à disposition du public). Période scolaire: mardi et vendredi de 16h à 18h, mercredi de 15h à 18h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Petites vacances scolaires (Zone Bretagne): Vendredi de 10h à 12h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Vacances de Noel (Première semaine des vacances uniquement) Vacances d'été: Mardi et vendredi de 10h à

<u>Vacances d'été</u> : Mardi et vendredi de 10h à 12h, mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

## Mais comment s'inscrit-on au Centre de loisirs et à l'Espace jeunesse?

Dans les deux cas, c'est très simple mais également très sérieux : on parle de vos enfants !

Les équipes d'animation ont en effet besoin de savoir qui est l'enfant, quels sont les responsables légaux, auprès de qui l'on doit s'adresser, existe-t-il des contre-indications alimentaires, médicales. En cas d'urgence avonsnous les autorisations pour intervenir ... Bref. des éléments essentiels!

Pour une durée de 12 mois (de septembre à septembre), il est demandé à chaque famille de remplir la fiche familiale puis pour chaque enfant, la fiche individuelle (à télécharger sur <a href="https://perros-guirec.portail-familles.app">https://perros-guirec.portail-familles.app</a>.

Pour tous les enfants inscrits en école maternelle et élémentaire dans les établissements de Perros-Guirec, ainsi que pour tous les autres mineurs (enfants inscrits en dehors de la commune et adolescents en collège et lycée), ce dossier (fiche familiale et individuelle) est rempli auprès du Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport en septembre.

Cette phase administrative est incontournable même pour profiter d'un seul tournoi dans l'année ou d'une animation.

Puis votre enfant, ainsi connu de nos services, peut donc s'inscrire sur les formats d'animation qui lui conviennent.



## SITU AS ENTRE 3 ET 12 ANS

### **○** En période scolaire

Pour les membres du Centre de loisirs, l'inscription se fait par les parents pour la demi-journée (avec ou sans repas) ou à la journée d'animation avec repas.

Tous les enfants profitent du format d'animations revu chaque jour d'ouverture avec les enfants. Sans supplément financier, des cycles de découvertes sportives ou artistiques sont proposés sur inscription, selon les tranches d'âge.

#### Le prix?

Un prix à la demi-journée ou à la journée est appliqué selon le quotient familial. Il est également proposé des réductions selon le nombre de prestations commandées !

À noter que tous les enfants qui s'inscriront au moins une fois au Centre de loisirs bénéficieront gratuitement de la carte PASS.

Les détenteurs de la carte Pass peuvent également emprunter gratuitement des jeux de société à la Ludothèque.

## **En période de petites vacances scolaires (Zone Bretagne)**

Le Centre de loisirs complète son offre d'animations avec le dispositif « CAP VACANCES » sans supplément financier!

## En période Estivale

Le prix ne varie pas de la période scolaire. De plus, le format d'animation peut évoluer pour les 6/12 ans qui profiteront de la plage et des jeux d'eau à la plage.

## SI TU AS ENTRE 10 ET 17 ANS

Pour toutes les activités de l'Espace jeunesse, la carte PASS est obligatoire.

Les détenteurs de la carte Pass peuvent également emprunter gratuitement des jeux de société à la Ludothèque.

La carte PASS valable du 1er septembre au 31 août de chaque année est au prix modique de 11,20€. Pour l'été, il est proposé la carte PASS Estivales valable 2 mois (Juillet-Août) pour le prix très accessible de 2.50€.

## En période scolaire

Le dispositif des activités régulières propose 8 activités différentes tout au long de l'année. Le prix est calculé selon le quotient familial . À partir de 42.45 €. L'accès à l'espace jeunesse est gratuit.

## ➡ En période de petites vacances scolaires (Zone Bretagne)

L'Espace jeunesse propose un programme d'activités encore plus dense avec « CAP VACANCES » du lundi au samedi. Près de 20 activités par semaine! Parfois le PASS suffira pour s'inscrire tandis que d'autres activités demanderont un supplément (sorties...).

## Durant l'été tout est gratuit

Le Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport met la famille à l'honneur avec le format d'animation « LES ESTIVALES », ouvert à partir de 6 ans avec près de 50 activités gratuites par semaine L'Espace jeunesse est ouvert 7 jours sur 7.

## 8 - À quoi ai-je droit avec mon PASS?

#### J'ai 3 - 4 ans, je peux:

- M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année,
- M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS),
- Accéder aux prestations « anniversaires »,
- Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.

#### J'ai 6 - 8 ans, je peux:

- 🖙 M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année,
- M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS) et à l'École Municipale des loisirs Artistiques (EMLA).
- Accéder aux prestations « anniversaires »,
- Es Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- Participer à Cap Vacances durant les petites vacances scolaires.
- ➡ Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août.
- 🖙 Participer aux séjours et mini-séjours

## <u>J'ai 10 - 12 ans, je peux :</u>

- 🖙 M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année,
- M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS) et à l'École Municipale des loisirs Artistiques (EMLA),
- r Participer à Cap Vacances durant les petites vacances scolaires.
- rarticiper aux activités régulières Jeunesse toute l'année.
- 🖙 Accéder aux prestations « anniversaires »
- Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août
- 🖙 Participer aux séjours et mini-séjours.

#### <u>J'ai 5 ans, je peux :</u>

- M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année.
- M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS).
- Accéder aux prestations « anniversaires »,
- Es Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque,

#### J'ai 9 ans, je peux :

- 🖙 M'inscrire au Centre de loisirs toute l'année,
- M'inscrire à l'école municipale des sports (EMS) et à l'École Municipale des loisirs Artistiques (EMLA),
- 🖙 Accéder aux prestations « anniversaires »,
- Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- Participer à Cap Vacances durant les petites vacances scolaires,
- Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août.
- 🖙 Participer aux séjours et mini-séjours

### <u>J'ai 13 - 17 ans, je peux :</u>

- Accéder gratuitement à l'espace Jeunesse toute l'année, avec ses jeux vidéo, son billard, son baby-foot...
- Participer à Cap Vacances durant les petites vacances scolaires.
- Participer aux activités régulières Jeunesse toute l'année,
- 🖙 Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- ☼ Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août, avec notamment ses tournois en soirées (à partir de 14 ans).
- Participer aux séjours et mini-séjours
- Intégrer le dispositif "Argent de poche"

## <u>J'ai 18 ans et +, je peux :</u>

- r Emprunter des jeux de société gratuitement à la Ludothèque.
- 🖙 Bénéficier gratuitement des nombreuses activités des Estivales en juillet et août,

#### 9 - Comment s'inscrire?

Un premier contact reste nécessaire avec le Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport

- ☼ Du 9 septembre au 25 juin, au 12 rue des Sept-Îles, au 02.96.49.02.62 du lundi au vendredi (sauf jeudi) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- 🗠 Du 30 juin au 4 septembre, à la rotonde de Trestraou, au 02.96.91.13.57 de 10h à 12h et de 15h à 18h, 7 jours sur 7,

Courriel: enfancejeunesse@perros-guirec.com

Durant toute l'année, les inscriptions aux différentes activités pourront se faire soit sur les lieux de permanence du SJVSS, soit en ligne sur Internet: <a href="https://perros-guirec.portail-fa-milles.app/">https://perros-guirec.portail-fa-milles.app/</a>.

## 10 - Où se renseigner pour connaître les différentes activités ?

À l'accueil du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport, toutes les brochures sont à votre disposition, vous pouvez également les trouver à l'accueil de la mairie et à l'Office du Tourisme.

Vous trouverez nos brochures sur les pages Jeunesse, du site de la ville de Perros-Guirec.

Pour toutes les activités proposées par le Centre de loisirs - 3/12 ans, des brochures à l'effigie du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport seront distribuées aux enfants par les animateurs du SJVSS ou les enseignants dans les établissements scolaires.

Un mois avant chaque période de vacances scolaires, vous pouvez également vous

rendre sur le site de la commune dans la rubrique "Famille - animations 3-12 ans" avec votre enfant pour découvrir la richesse de nos animations et faire votre choix.

Pour toutes les activités proposées par l'Espace jeunesse - 10/17 ans, des brochures à l'effigie du service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport seront distribuées par les animateurs du SJVSS dans les deux collèges.

Un mois avant chaque période de vacances scolaires, vous pouvez également vous rendre sur le site de la commune dans la rubrique "Famille - animations 10-17 ans" avec votre enfant pour découvrir la richesse de nos animations et faire votre choix.



## PROJET PÉDAGOGIQUE 2025 DE L'ESPACE JEUNESSE 10-17 ANS

Agréments de la DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Extrascolaire : 0220486CL000223 et Périscolaire : 0220486AP000423-E01

#### **Préambule**

Le projet pédagogique est un outil de travail et de réflexion utile. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe de direction et l'équipe d'animation afin de déterminer les conditions de fonctionnement. Il sert de référence tout au long de l'année.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation du jeune et lui offre la possibilité

de s'approprier un environnement et des expériences.

Les différents temps de loisirs et de vacances représentent un pôle complémentaire dans la vie du jeune, à côté de la famille, de l'école et du tissu associatif, et lui permettent de construire des relations différentes avec son environnement.

Dans ce contexte, il est primordial que l'équipe d'animation soit en étroite relation avec les partenaires qui constituent l'environnement du jeune.

#### 1 - Introduction

Toutes les animations socioculturelles et activités physiques du secteur jeunesse ont une ligne directrice que l'on ne doit pas perdre de vue : le Bien-être, le Respect, la Citoyenneté. Elles sont construites et menées selon les finalités éducatives soulignées dans le projet éducatif du service jeunesse - vie scolaire et sport.

Ainsi, il s'agit pour le public accueilli de favoriser:

- La découverte de son environnement.
- Sa créativité.
- 🖙 Sa prise de responsabilité,
- Ses compétences psychosociales (gestion des émotions, estime et confiance en soi...)
- 🖒 La pratique d'activités de qualité,

- 🖒 Le développement de son autonomie,
- L'expression et la communication,
- Le vivre ensemble.
- 🖙 L'apprentissage, l'autonomie et la gestion des écrans.

Et tout cela dans un contexte agréable et ludique.

Par ailleurs, dans le cas des séjours dans nos accueils de loisirs, le "départ" peut aider certains jeunes à se projeter et à prendre des responsabilités.

Toutes nos actions sont incluses dans un contexte réglementaire (normes d'encadrement, de fonctionnement, ...) et sont adaptées aux conditions sanitaires.

#### 2 - Situations

### 1) L'équipe d'animation :

Tout d'abord dans un souci d'efficacité il est primordial que l'équipe d'animation soit dans une dynamique d'échange et de réciprocité. C'est à dire que les animateurs sont dans l'obligation de :

- Communiquer et d'échanger un maximum d'informations,
- Se documenter.
- S'écouter et écouter,
- S'entraider,

- Assurer leurs activités (aucune activité ne peut être annulée sans concertation avec le responsable).
- Faire le lien entre les différents projets de secteurs,
- Se positionner,
- Élaborer et évaluer leurs actions (analyse des pratiques),
- ► Appliquer les directives décidées en équipe, Ces conditions sont nécessaires afin que nous puissions construire un projet global du secteur jeunesse de Perros-Guirec, spécifique à son territoire.

## 2) Les besoins du public accueilli autour des loisirs :

- Se rassembler autour d'activités structurées ou non,
- 🖙 Accéder à l'autonomie, participer activement à l'élaboration de ses loisirs,
- 🖒 Être valorisé et reconnu dans ses actions,
- r Accéder aux moyens de communication modernes,
- S'investir dans des projets pour lesquels il est accompagné,
- Découvrir, apprendre, mieux connaître son environnement
- Étre soutenu, accompagné et sécurisé (prévention).

#### 3) Le public accueilli :

Le secteur jeunesse travaille en priorité avec un public 10-17 ans. Le travail effectué avec les adolescents doit leur permettre d'être plus autonomes en les mobilisant dans la mise en place de projets. Ceci afin qu'ils puissent être juste accompagnés dans leurs projets, arrivés à l'âge adulte.

Les besoins de notre public se conjuguent différemment selon qu'il s'agisse de préadolescents ou d'adolescents :

Les préadolescents (10 à 13 ans) bénéficieront d'un encadrement plus présent des animateurs et de propositions d'animations construites. Il faudra veiller à ne pas tomber dans la consommation d'animations.

Les adolescents (14 à 17 ans) bénéficieront d'un encadrement d'un animateur avec une place importante du développement de leur autonomie.

Tous les jeunes auront le soutien de l'équipe d'animation pour mener à bien leurs projets ou leurs activités.

#### 4) L'accueil de loisirs Espace jeunesse :

Nous proposons aux jeunes un Accueil de Loisirs avec différents outils (ordinateurs, jeux vidéo, jeux de société, babyfoot, espace musique, espace documentation, Mangas...) afin de pouvoir les accueillir dans un lieu ludique, beau et agréable.

C'est aussi un lieu d'échange avec les animateurs afin de développer des projets.

Cet espace propose plusieurs activités pendant toute l'année : la musique, les loisirs créatifs, le multimédia... De plus, nous avons la possibilité de pouvoir bénéficier de plusieurs espaces sur la commune (espaces sportifs, ludothèque, bibliothèque...) afin de permettre aux adolescents de découvrir leur environnement.



L'espace jeunesse est réservé aux jeunes qui auront effectué les démarches nécessaires pour y adhérer. En effet, nous leur demandons d'adhérer à notre structure en prenant la Carte Pass, au prix de 11,20 euros pour l'année, afin d'engager le jeune dans un collectif avec des droits et des devoirs à respecter (2.50€ Juillet- Août).

De plus, cette carte nous permet d'obtenir les renseignements nécessaires afin d'assurer la sécurité du jeune (fiche enfant). Celles-ci sont nécessaires afin que les parents puissent nous transférer la responsabilité. Cette démarche administrative s'effectue par le biais du portail famille: <a href="https://perros-guirec.portail-familles.app/">https://perros-guirec.portail-familles.app/</a> ou à l'accueil du service. Celui-ci permet aussi au public de s'inscrire sur les activités régulières et les vacances scolaires.

#### 5) Le transport:

Lors des sorties, le transport s'effectue avec des minibus 9 places. Chaque déplacement en minibus est assuré par un animateur permanent ayant plus de 2 ans de permis. Avant chaque sortie, l'animateur a l'obligation de rappeler les règles de sécurité (ceinture de sécurité, pas de cri, pas de mouvement brusque, pas de chahut...) et de responsabiliser les jeunes sur le comportement afin que le déplacement s'effectue dans les meilleures conditions et sans perturbation.

Il est entendu que toutes règles applicables aux voitures de particuliers s'appliquent dans le cadre des transports des jeunes en ACM (Accueil Collectif de Mineurs).

L'animateur doit vérifier s'il a en sa possession les documents nécessaires et qu'il peut assurer la fonction de conducteur en toute sécurité. Les minibus sont vérifiés avant chaque période de vacances.

#### 6) Le partenariat :

Notre démarche est en premier lieu une démarche collective, c'est pour cette raison que nous devons tenir compte des différents acteurs (associations, institutions, entreprises.) qui font partie de l'environnement dans lequel nous intervenons. Le fait de créer et/ou d'enrichir des liens est une des premières fonctions de l'animateur et du coordinateur. Nos actions ne peuvent avoir du sens que si nous tenons compte de l'environnement dans lequel nous évoluons.

Dans toutes nos actions, nous devons nous

donner les moyens de collaborer avec le milieu associatif communal local, quand cela est possible (stages sportifs, culturels, découvertes, rencontres...) et les services Jeunesse des communes voisines.

Nous devons constamment être en lien avec les réseaux (départementaux, régionaux ou nationaux) existants et être réactifs quand des informations nous parviennent (échanges avec l'équipe, mise en place de partenariat...).

Nous faisons appel occasionnellement à des prestataires de services pour l'organisation de nos activités. Dans un souci de transparence et de sécurité, chaque membre de l'équipe est dans l'obligation de contractualiser, avec chacun des prestataires, par l'intermédiaire de conventions ; les animations dont il a la responsabilité. Celles-ci doivent être signées et à jour avant chaque activité.

En fonction des publics, du temps de loisirs et de l'environnement les animateurs doivent :

- Penser leurs activités et leurs projets dans une démarche globale (équipe enfance, jeunesse et sport).
- Proposer et structurer leurs activités (donner un cadre de sécurité),
- Permettre aux jeunes de s'exprimer et de participer,
- Mener des projets avec et pour les jeunes,
- Accompagner les jeunes sur leurs projets,
- Informer et former,
- Sensibiliser notre public à la promotion santé, à la citoyenneté, à la sécurité routière et l'écocitoyenneté,
- Mettre en place des partenariats.
- 🗗 Être en lien avec les réseaux existants.

#### 3 - Fonctionnement

Les bureaux du secteur jeunesse de Perros-Guirec sont situés à l'espace jeunesse à Kérabram.

Le secteur jeunesse est composé d'une



coordinatrice adjointe et de 5 animateurs permanents, prenant à tour de rôle la direction de l'Espace Jeunesse en fonction de la période (période scolaire, petites vacances scolaires et vacances d'été).

Le service fait appel à des vacataires, à des bénévoles et à des personnes en service civique afin de renforcer les besoins de l'équipe mais aussi pour accompagner des jeunes dans leur projet professionnel. Des animateurs occasionnels sont embauchés pour les périodes de vacances.

Le service est doté d'un accueil avec 2 personnes pour assurer les démarches administratives. Le directeur est en lien permanent avec ces personnes afin de gérer les fiches sanitaires de liaison ainsi que les inscriptions et la gestion des bons de commandes.

Les heures d'ouverture varient selon le temps de loisirs :

- Périodes scolaires
- Vacances scolaires (Zone Bretagne)
- Saison estivale

L'équipe se réunit de façon hebdomadaire afin de faire le point sur les activités en cours et à venir. C'est un moment très important pour le fonctionnement du secteur. Ce temps spécifique n'est pas un temps de préparation pédagogique mais bien un temps de coordination et d'information.

Il est demandé à chaque animateur de mener une évaluation qualitative de ses animations grâce à une fiche bilan.

Afin d'évaluer quantitativement les animations, chaque animateur doit quantifier ses activités et rendre une fois par semaine les grilles statistiques. Ces grilles sont à remettre au coordinateur lors de la réunion d'équipe. Il est fortement demandé aux animateurs de remplir ces

grilles chaque jour.

Concernant les achats, les animateurs remplir systématiquement obligatoirement un bon de commande administratif. Celui-ci doit être scanné et envoyé à la comptable du service par mail. Ils remettront au directeur et/ou responsable adjoint, le bon sous format papier. Pour tout achat inférieur ou égal à 80 euros, l'animateur permanent peut engager les dépenses (= signature du bon de commande). Au-delà, chaque animateur se doit d'en référer au responsable adjoint. De plus, toutes les dépenses doivent être effectuées en priorité dans les commerces de la commune de Perros-Guirec.

Aucun animateur vacataire ne peut engager de dépenses.

Afin d'assurer une gestion financière équilibrée, il est demandé aux animateurs de prendre en compte le budget alloué au service, d'établir un prévisionnel en fonction de leur projet et de le faire valider. Hormis ce prévisionnel, aucune autre dépense ne doit être effectuée sans concertation.

D'autre part, il est demandé à l'équipe, d'établir deux inventaires par an (juin et décembre) afin de gérer au mieux l'entretien et le renouvellement du matériel. Les inventaires sont régulièrement mis à jour dès la réception des bons de commandes.

#### 4 - Conclusion

L'objectif global du pôle jeunesse est de permettre à notre public de grandir et de s'épanouir auprès d'une équipe d'animateurs professionnels permanents, animant des lieux d'accueil de loisirs, permettant aux jeunes d'évoluer vers une autonomie et des responsabilités à sa mesure, dans ses choix et dans l'expression de ses envies.

C'est pourquoi l'équipe de direction et l'équipe d'animation doivent construire ensemble des projets permettant d'associer les jeunes aux décisions les concernant et proposer des activités adaptées, favorisant le Bien-être, le Respect et le Vivre Ensemble.



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE JEUNESSE

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords de l'espace Jeunesse. De plus, cet espace possède un projet pédagogique afin d'accompagner au mieux les jeunes dans leurs loisirs.

L'espace Jeunesse est ouvert à tous les jeunes âgés de 10 à 17 ans. C'est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets et la création culturelle. L'accès se fait sans discrimination. Toute cohabitation se fait dans le respect de l'autre, la

neutralité, la laïcité et la tolérance.

Il est régi par un règlement intérieur se garantissant contre toutes formes de violence psychologique, physique ou morale.

C'est dans cet état d'esprit de bien-être et de respect que le projet de vie de l'espace Jeunesse est mis en place.

Le fonctionnement du local doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies.

#### **Article 1 - OBJET**

L'espace Jeunesse définit un projet qui conjugue l'intégration des jeunes dans l'espace communal.

Il a pour but:

- De proposer un lieu de vie pour les jeunes de la commune,
- D'intégrer les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs,
- De valoriser l'image des jeunes,
- De centraliser les demandes des jeunes,
- De répondre aux difficultés des jeunes,
- De faciliter l'intégration des jeunes dans la vie communale,
- De favoriser la médiation et la reconnaissance entre les générations.

## **Article 2 - LES ADHÉSIONS**

L'Espace Jeunes est un lieu ouvert à tous les jeunes de 10 à 17 ans. Cet espace peut aussi accueillir de jeunes majeurs, pour des démarches spécifiques.

L'adhésion, au prix de 11,20 euros, ne sera prise en compte qu'une fois tous les documents (Fiche enfant rendue et signée (à télécharger via leportail famille : <a href="https://perros-guirec.portail-familles.app/">https://perros-guirec.portail-familles.app/</a>.

Lors de la saison estivale, nous permettons au public jeune estivant d'accéder à notre espace et nos activités grâce à une adhésion à 2,50 euros pour juillet et août. Cependant, les démarches administratives restent les mêmes que ci-dessus.

Celle-ci permet l'utilisation des différents espaces et du matériel mis à disposition, ainsi que la participation à différentes activités proposées par le service Jeunesse Vie Scolaire et Sport.

Si ces démarches ne sont pas respectées, l'accès au local et aux activités sera refusé.

## **Article 3 - L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS**

Elle est obligatoire pour tous, doit être fait par le responsable légal ou par le jeune lui-même sur le portail famille ou auprès de l'accueil du service enfance jeunesse et sport. L'inscription doit être validée par le responsable légal.

#### Article 4 - LES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ESPACE JEUNESSE

Des horaires d'ouvertures de l'espace jeunesse sont définis en fonction des périodes scolaires et de vacances.

Ceux-ci peuvent être modifiés en fonction des habitudes de fréquentation des utilisateurs, des contraintes de fonctionnement, ou à la demande des adhérents (avec la validation des élus de la commune).

Des ouvertures ponctuelles, particulières peuvent être mises en place à la demande des adhérents en fonction des disponibilités des animateurs. Par exemple, il sera possible d'organiser des soirées.

Période scolaire :

Mercredi · 14h – 18h Vendredi : 16h – 19h Samedi: 14h - 18h

Petites vacances scolaires (Zone Bretagne):

Du lundi au vendredi : 14h - 18h

Vacances d'été :

Tous les jours : 15h - 18h

#### **Article 5 - LE FONCTIONNEMENT**

Le projet de vie de l'espace ne se fera pas sans les jeunes. Ces derniers doivent être acteurs dans l'animation du local, les sorties, les animations ponctuelles ou permanentes, les séjours, etc... Nous determinons avec eux des règles de vie afin que chacun puisse trouver sa place.

Un programme d'activités est proposé

avec leur avis, tourné vers les sports et les loisirs. Pour les plus âgés, l'accueil est basé sur l'accueil informel, l'accompagnement à projet, la prévention et l'information ainsi que l'accueil et l'écoute.

Toutes nos animations sont adaptées aux conditions sanitaires en vigueur.

## **Article 6 - LE MATÉRIEL**

Du matériel (Babyfoot, consoles de jeux, ordinateurs, jeux de société...) est mis à disposition des adhérents sans contrepartie financière.

- Celui-ci ne doit pas faire l'objet de dégradations.
- Le matériel ne doit pas faire l'objet de monopolisation.

#### **Article 7 - LE TARIF**

Des activités régulières ou ponctuelles sont mises en place par les animateurs ou à la demande des adhérents.

Une participation financière sera demandée aux jeunes pour certaines activités, si le jeunes souhaite y participer.



# Article 8 - LA CONSOMMATION DE TABAC, D'ALCOOL, DE STUPÉFIANTS ET AUTRES PRODUITS

La loi N°91-32 du 10 janvier 1991 (Loi Evin) interdit la consommation de cigarettes dans les lieux publics.

L'alcool est interdit dans les locaux mis à disposition, ainsi qu'aux alentours du local. Un arrêté municipal interdit la consommation d'alcool sur la voie publique. L'article L628 du Code Pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants. Tout produit stupéfiant est donc interdit dans les locaux, ainsi qu'aux alentours de la structure.

De plus, la consommation de boissons energisantes est interdite dans l'espace Jeunesse.

#### **Article 9 - LA PARTICIPATION**

Les jeunes et leur famille sont invités à rencontrer les animateurs afin d'exprimer leurs attentes et leurs besoins et de participer à la vie du local afin de pérenniser

son fonctionnement. Les animateurs professionnels sont à votre écoute.

#### **Article 10 - LES SANCTIONS**

En fonction des actes de non-respect des règles de vie de l'espace Jeunesse, les sanctions seront décidées après concertation avec le jeune et l'animateur qui peut en fonction des actes prendre une décision en concertant ses responsables, les élus ou les parents du jeune. Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'expulsion.



## **PRATIQUE:**

## Coordinatrice Jeunesse- Prévention et Parentalité Service Jeunesse - Vie Scolaire et Sport :

Hélène ENGEL: 06 25 25 56 60 helene.engel@perros-quirec.com

## Informations et contacts

enfancejeunesse@perros-guirec.com

#### Du 9 septembre au 25 juin :

12 rue des Sept-îles 22700 Perros-Guirec 02.96.49.02.62 et 02.96.49.02.59

Du 30 juin au 4 septembre : La Rotonde Plage de Trestraou 02.96.91.13.57

Inscription en ligne : <a href="https://perros-guirec.portail-familles.app/">https://perros-guirec.portail-familles.app/</a>





















